



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

DG Politique de Contrôle  
Direction Santé Animale et  
Sécurité des Produits  
Animaux

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique, 55  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 211 82 11

[cvo.belgium@afsca.be](mailto:cvo.belgium@afsca.be)  
[www.afsca.be](http://www.afsca.be)

NE 0267.387.230

# Royaume de Belgique



## À toute personne ou organisation concernée

Je soussigné, Jean-François Heymans, Chief Veterinary Officer (CVO) de la Belgique et Délégué adjoint auprès de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), déclare que les volailles en Belgique sont indemnes de grippe aviaire de haute pathogénicité conformément au chapitre 10.4 du code terrestre de l'OIE.

L'auto-déclaration approuvée par l'OIE est accessible via les liens suivants :

- <https://www.oie.int/fr/sante-animale-dans-le-monde/auto-declaration-du-statut-dune-maladie/>
- <https://www.oie.int/app/uploads/2021/08/2021-05-belgium-hpai-fr.pdf>

Tout changement de la situation épidémiologique sera immédiatement publié sur le site de l'AFSCA\*, avec une adaptation de la présente déclaration, et sera notifié à l'OIE en application de ses règles.

Bruxelles, le 11 octobre 2021.

**Dr. Jean-François HEYMANS**  
Chief Veterinary Officer de la Belgique  
Délégué adjoint à l'OIE

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes,  
des animaux et des plantes.

\* <https://www.favv-afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>